



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019  
19 heures 00

-----  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/CR

N° 002483

Sports - Camping  
«les Cèdres» -  
Tarifs 2020

Affiché le :  
23 décembre 2019

Le mardi 17 décembre 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Sophie LUC (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de pouvoir consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal n°1886 du 04 novembre 2015.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 1803 du 17 février 2015 approuvant la convention de Délégation de Service Public du camping les Cèdres au délégataire, la SARL «Villages et résidences de Vacances ESCAPADE», représentée par Monsieur Stéphane ROY.

Vu l'article 10 de la convention de Délégation de Service Public, le propriétaire fixe les tarifs dont l'évolution ne peut être justifiée que par l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou par des charges imprévues. Les tarifs peuvent également faire l'objet d'une révision sur demande motivée du délégataire.

Sur proposition du délégataire, il n'y a pas de changement de stratégie sur la politique tarifaire qui sera appliquée en 2020. L'objectif étant de proposer une tarification qui se rapproche des campings de même catégorie et tenant compte des charges d'exploitations supportées. La plupart des tarifs proposés présentes une légère hausse de 0,10 € et entre 0,30 € à 0,60 € pour l'accueil de camping-cars. Le forfait ACSI correspondant à un tarif préférentiel réservé au camping caristes séjournant en période hors saison a été réajusté.

Accusé de réception en préfecture à 0,60 € pour l'accueil de camping-cars. Le forfait ACSI correspondant à un tarif préférentiel réservé au camping caristes séjournant en période hors saison a été réajusté.  
084-21840034-20191217-2483-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2019  
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Le Conseil Municipal, seul décisionnaire propose de délibérer les tarifs 2020 proposés par le délégataire du camping les Cèdres comme indiqués ci-dessous :

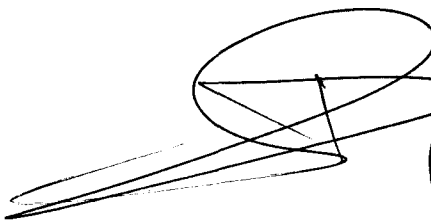

DESIGNATION	2019		2020	
	HORS JUILLET AOÛT	JUILLET AOÛT	HORS JUILLET AOÛT	JUILLET AOÛT
Adulte	3,20	3,60	3,30	3,70
Enfant moins de 13 ans	1,80	2,00	1,80	2,00
Enfant de 0 à 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit	Gratuit
Visiteur	2,20	2,60	2,30	2,70
Emplacement nu	1,50	1,50	1,60	1,60
Voiture	2,40	2,40	2,50	2,50
Tente	2,50	2,70	2,60	2,80
Caravane	4,20	4,20	4,30	4,40
Camping-car / fourgon aménagé	6,00	6,60	6,30	6,90
Moto et assimilé	1,30	1,60	1,40	1,70
Electricité 10 Ampères	4,20	4,10	4,30	4,20
Animal	2,10	2,60	2,00	2,60
Jeton remplissage "eau"	1,50	1,50	1,60	1,60
Forfait vidange camping-car	3,50	3,50	3,60	3,60
Forfait camping-car/2 adultes/électricité	16,60	17,90	17,20	18,50
Forfait caravane/ voiture / 2 adultes/électricité	17,20	17,90	17,70	18,50
<b>Forfait ACSI (camping-car /2 personnes / électricité / chien)</b>	14,00		16,00	
<b>Bungali 5 personnes</b>				
Tarif à la semaine	240,00	290,00	240,00	290,00
Tarif à la nuit	35,00	45,00	35,00	45,00

## LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** et **AUTORISE** Madame le Maire à faire appliquer les tarifs 2020 du camping les Cèdres.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Dominique SANTONI

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20191217-2483-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2019  
Date de réception préfecture : 23/12/2019